



**RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :**

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

**Télécopieur de soumission :** 1-866-246-6893.

**Courriel de soumission :**

[soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 002 À UNE  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Commentaires :**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés  
Calgary, AB

<b>Titre :</b> Formation au système de commandement des interventions (SCI) du Canada – I-300, I-400, formation des formateurs et formation propre au poste – Parcs Canada, Programme de gestion du feu	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P420-21-0145/A	<b>Date :</b> 23 février 2022
<b>N° de modification :</b> 002	
<b>N° de référence du client :</b> S/o	
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-22-00983095	

<b>L'invitation prend fin :</b> <b>À :</b> 14 :00 <b>Le :</b> 3 mars 2022	<b>Fuseau horaire :</b> HNR
---	--------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Ryan Taylor	
<b>N° de téléphone :</b> (587) 436-5987	<b>N° de téléphone :</b> (587) 436-5987
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:ryan.taylor@pc.gc.ca">ryan.taylor@pc.gc.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Agence Parcs Canada	

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>N° de télécopieur :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## Modification 002

Cette modification est soulevée pour répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des modifications ultérieures :

- A. Fournir des réponses aux questions;
- B. Modifier l'annexe B – Base de paiement;

La base de paiement de l'**annexe B** de l'invitation 5P420-21-0145/A, intitulée « Formation au système de commandement des interventions (SCI) du Canada – I-300, I-400, formation des formateurs et formation propre au poste – Agence Parcs Canada, Programme de gestion du feu » est modifiée comme suit.

Les soumissionnaires **DOIVENT** soumettre leurs offres conformément à l'« annexe B modifiée – Base de paiement » incluse dans le présent document. Si une offre ne cadre pas avec cette modification, nous considérerons qu'elle ne respecte pas les exigences de cet appel d'offres.

### A. Questions et réponses

- Q1.** Bien que les normes de formation au SCI Canada n'aient pas été mises à jour pour refléter les exigences de la formation virtuelle, les ministères et organismes fédéraux ont reconnu qu'il n'est pas possible d'offrir une formation au SCI virtuelle optimale avec un seul instructeur, peu importe la taille de la classe. Parcs Canada a tiré parti de ce format. Il est donc demandé que toute formation virtuelle nécessite deux instructeurs.
- R1.** L'APC estime qu'un instructeur par classe de 12 personnes devrait convenir dans un cadre virtuel. Aucune modification ne sera apportée à la demande actuelle.
- Q2.** Annexe B – Base de paiement, article 1.1.3. Les normes pour la formation propre au poste demandées par SCI Canada s'appliquent à des cours de durées différentes. Cela entraîne des coûts différents en fonction de la durée des cours. Cette liste peut-elle être ventilée par cours?
- R2.** Oui, voir les tableaux de prix modifiés ci-dessous.
- Q3.** Annexe B – Base de paiement, article 1.2 – Frais de déplacement estimatifs – Aller-retour par formateur. Il n'est pas clair s'il s'agit d'estimations indicatives ou de prix fermes par région, qui seraient remboursés aux taux du Conseil du Trésor en vigueur au moment du déplacement. Si c'est le cas, il semblerait que ce soit désavantageux pour Parcs Canada pour une équipe de formateurs répartis dans diverses régions, ce qui réduit les frais de déplacement dans le calcul du prix ferme par région. Veuillez apporter des précisions.
- R3.** Aux fins de l'appel d'offres, les frais de déplacement doivent être des « estimations indicatives ». Les frais de déplacement sont à des fins d'estimation et doivent être basés sur les coûts totaux estimés pour le déplacement dans chaque région désignée. Ces coûts doivent être conformes aux taux du Conseil du Trésor, le cas échéant.
- Q4.** Comme le gouvernement du Canada a donné de nombreux cours sur le SCI de façon virtuelle au cours des deux dernières années, il est devenu évident que les instructeurs ne s'adaptent pas tous bien à l'environnement virtuel. Il est donc recommandé d'ajouter une exigence obligatoire voulant que toutes les ressources proposées aient de l'expérience dans la prestation de la formation virtuelle au SCI Canada, et ce, au niveau requis et dans la langue demandée.
- R4.** SCI Canada n'a pas élaboré de normes supplémentaires pour la formation virtuelle. La demande et les exigences resteront inchangées.
- Q5.** Dans le tableau, vous indiquez qu'ils ont besoin d'une formation propre au poste (commandant du lieu de l'incident, chef du secteur des opérations, chef du secteur de la planification, chef du secteur de la logistique,

chef du secteur des finances), avec un minimum de 2. Chacun de ces cours est un cours autonome. Avez-vous besoin de 2 cours de formation propres à un poste ou souhaitez-vous 2 de chacun des 5 cours propres à un poste (= 10 cours)?

- R5. Un minimum de 2 cours propres au poste est attendu au total. Le type de cours donnés est à déterminer.
- Q6. Si vous cherchez seulement 2 cours propres à un poste, quand ces cours seront-ils précisés?
- R6. Oui, à la réunion de lancement et de planification, une fois le contrat attribué.
- Q7. SCI Canada ne délivrera pas de certificat pour le cours I-300 s'il est donné en ligne ou virtuellement. Veuillez préciser.
- R7. Nous pouvons temporairement le certifier comme un cours de Parcs Canada pour notre organisation interne.
- Q8. Dans le tableau 2 de la page 21, vous indiquez que vous souhaitez que le cours de formation des formateurs soit donné uniquement en anglais. Dans le tableau de la page 24 (prix ferme par unité), vous demandez que le cours de formation des formateurs soit donné en français ou en anglais. Veuillez clarifier.
- R8. En anglais seulement. Les tableaux de prix ont été ajustés.

### C. Modifier l'annexe B – Base de paiement

Supprimer l'annexe B – Base de paiement dans son intégralité et la remplacer par la suivante :

La base de paiement de l'**annexe B** de l'invitation 5P420-21-0145/A, intitulée « Formation au système de commandement des interventions (SCI) du Canada – I-300, I-400, formation des formateurs et formation propre au poste – Agence Parcs Canada, Programme de gestion du feu » est modifiée comme suit.

Les soumissionnaires **DOIVENT** soumettre leurs offres conformément à l'« annexe B modifiée – Base de paiement » incluse dans le présent document. Si une offre ne cadre pas avec cette modification, nous considérerons qu'elle ne respecte pas les exigences de cet appel d'offres.

### INSERT:

### **MODIFICATION ANNEXE B**

#### **BASE DE PAIEMENT**

**\*\*A compléter par le soumissionnaire\*\***

#### **Exigences concernant la soumission financière**

- (a) Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué ailleurs dans la soumission du soumissionnaire.
- (b) Le soumissionnaire doit présenter sa soumission financière conformément à l'annexe B – Base de paiement.
- (c) Tous les prix sont en dollars canadiens, destination FAB.
- (d) Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.
- (e) Calcul du prix total combiné évalué de la soumission : Aux fins de l'évaluation, le prix de la soumission sera composé du total combiné du tableau 1.1, « Prix unitaires fermes – Frais de cours », du tableau 1.2, « Frais de déplacement estimatifs – Aller-retour par formateur », du tableau 2.1, « Prix unitaires fermes – Frais de cours », et du tableau 2.2, « Frais de déplacement estimatifs – Aller-retour par formateur ».

## 1. Première année du contrat : de la date du contrat au 30 novembre 2022

### 1.1 Prix unitaires fermes – Frais de cours – Première année

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, en incluant, sans toutefois s'y limiter, tous les frais professionnels, toutes les dépenses et ainsi que les coûts administratifs liés au projet pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'Annexe A – Énoncé des travaux.

Les frais de cours s'appliqueront aussi à la formation dispensée virtuellement.

N° d'article	Cours et niveau	Unité de mesure	Prix ferme par unité (PU)	Quantité estimée (QE)	Montant estimé (PU x QE)
1.1.1	I-300 (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	4	\$ _____
1.1.2	I-400 (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	2	\$ _____
1.1.3	Formation propre au poste - commandant du lieu de l'incident (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.4	Formation propre au poste – chef du secteur des opérations (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.5	Formation propre au poste – chef du secteur de la planification (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.6	Formation propre au poste – chef du secteur de la logistique (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.7	Formation propre au poste – chef du secteur des finances (French or English)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.8	Train the Trainer (I-300 or I-400) (anglais)	Par cours	\$ _____	2	\$ _____
1.1.9	Instructeur supplémentaire (cours comptant 13 à 24 participants) (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____

### 1.2 Frais de déplacement estimatifs – Aller-retour par formateur – Première année

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et/ou les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#) et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Aux fins de l'évaluation, les soumissionnaires doivent estimer les déplacements pour chaque région selon le tableau suivant. Les frais estimés correspondront à quatre (4) voyages aller-retour d'un (1) formateur pour chaque région en fonction de la durée du cours applicable et de tous les déplacements associés.

Cours et niveau	Nombre de cours	
I-300	1	
I-400	1	
Formation propre au poste (commandant du lieu de l'incident, chef du secteur des opérations, chef du secteur de la planification, chef du secteur de la logistique, chef du secteur des finances)	1	(utiliser le cours dont la durée est la plus longue)
Formation des formateurs (I-300 ou I-400)	1	

N° d'article	Région	Frais de déplacement estimatifs
1.2.1	Atlantique (Halifax, Moncton)- Voyage aller-retour par formateur pour la prestation des cours indiqués ci-dessus.	\$
1.2.2	Québec (Québec, Shawinigan, parc national de la Mauricie) - Voyage aller-retour par formateur pour la prestation des cours indiqués ci-dessus.	\$
1.2.3	Région des Prairies et du Nord (parc national du Mont-Riding, parc national de Prince Albert, Winnipeg)- Voyage aller-retour par formateur pour la prestation des cours indiqués ci-dessus..	\$
1.2.4	Alberta (Banff, Calgary, Hinton, Jasper, Edmonton)- Voyage aller-retour par formateur pour la prestation des cours indiqués ci-dessus.	\$

Remarque : Des déplacements ne seront pas nécessairement requis pour toutes les séances de formation.

### 1.3 Prix total combiné estimatif – Première année

Le prix total estimé pour la première année est la somme du tableau 1.1, « Prix unitaires fermes – Frais de cours », et du tableau 1.2, « Frais de déplacement estimatifs – Aller-retour par formateur ».

<b>PRIX TOTAL COMBINÉ ESTIMATIF ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION – 1<sup>re</sup> ANNÉE</b> (somme des articles des tableaux 1.1 et 1.2) (taxes applicables en sus)	\$
--	----

## 2. Année optionnelle : 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023

### 2.1 Prix unitaires fermes – Frais de cours – Année optionnelle

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, en incluant, sans toutefois s'y limiter, tous les frais professionnels, toutes les dépenses et ainsi que les coûts administratifs liés au projet pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'Annexe A – Énoncé des travaux.

Course fees will also apply of training delivered virtually.

N° d'article	Cours et niveau	Unité de mesure	Prix ferme par unité (PU)	Quantité estimée (QE)	Montant estimé (PU x QE)
1.1.1	I-300 (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	4	\$ _____
1.1.2	I-400 (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	2	\$ _____
1.1.3	Formation propre au poste - commandant du lieu de l'incident (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.4	Formation propre au poste – chef du secteur des opérations (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.5	Formation propre au poste – chef du secteur de la planification (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.6	Formation propre au poste – chef du secteur de la logistique (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.7	Formation propre au poste – chef du secteur des finances (French or English)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____
1.1.8	Train the Trainer (I-300 or I-400) (anglais)	Par cours	\$ _____	2	\$ _____
1.1.9	Instructeur supplémentaire (cours comptant 13 à 24 participants) (français ou anglais)	Par cours	\$ _____	1	\$ _____

## 1.2 Frais de déplacement estimatifs – Aller-retour par formateur – Première année

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#) et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

For evaluation purposes, bidders are to estimate travel for each region according to the following table. The estimated cost will reflect four (4) round trips for one (1) trainer for each region according to applicable course duration and all associated travel.

N° de l'invitation :  
5P240-21-0145/A

N° de la modification :  
002

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

Ver.11.30.21

N° de référence du client :  
S.O.

Titre : Formation au système de commandement des interventions (SCI) du Canada – I-300, I-400, formation des formateurs et formation propre au poste – Parcs Canada, Programme de gestion du feu

Cours et niveau	Nombre de cours
I-300	1
I-400	1
Formation propre au poste (commandant du lieu de l'incident, chef du secteur des opérations, chef du secteur de la planification, chef du secteur de la logistique, chef du secteur des finances)	1
Formation des formateurs (I-300 ou I-400)	1

(utiliser le cours dont la durée est la plus longue)

N° d'article	Région	Frais de déplacement estimatifs
1.2.1	Atlantique (Halifax, Moncton)- Voyage aller-retour par formateur pour la prestation des cours indiqués ci-dessus.	\$
1.2.2	Québec (Québec, Shawinigan, parc national de la Mauricie) - Voyage aller-retour par formateur pour la prestation des cours indiqués ci-dessus.	\$
1.2.3	Région des Prairies et du Nord (parc national du Mont-Riding, parc national de Prince Albert, Winnipeg)- Voyage aller-retour par formateur pour la prestation des cours indiqués ci-dessus..	\$
1.2.4	Alberta (Banff, Calgary, Hinton, Jasper, Edmonton)- Voyage aller-retour par formateur pour la prestation des cours indiqués ci-dessus.	\$

### 2.3 Prix total combiné estimatif – Année optionnelle

Le prix total estimé pour la première année est la somme du tableau 2.1, « Prix unitaires fermes – Frais de cours », et du tableau 2.2, « Frais de déplacement estimatifs – Aller-retour par formateur ».

<b>PRIX TOTAL COMBINÉ ESTIMATIF ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION – ANNÉE OPTIONNELLE</b> (somme des articles des tableaux 2.1 & 2.2) (taxes applicables en sus)	\$
--	----

### 3. Prix total combiné estimatif évalué de la soumission

Le prix total évalué de la soumission est la somme des tableaux A + B.

<b>PRIX TOTAL COMBINÉ ESTIMATIF ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION</b> (A + B = C) (taxes applicables en sus)	\$
--	----

#### Notes:

- (a) Les coûts non définis ne seront pas autorisés dans le cadre du contrat, à moins qu'il n'y ait un changement dans les exigences du travail et qu'il soit traité par un avenant au contrat émis par l'autorité contractante.
- (b) Les modalités de paiement supplémentaires ne s'appliqueront pas au contrat;
- (c) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**